



---

# BIENVENUE AU LANDERON

## Renseignements utiles

---



## ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue du Centre 6  
case postale 48  
2525 Le Landeron  
Site internet: [www.lelanderon.ch](http://www.lelanderon.ch)  
e-mail : [commune.lelanderon@ne.ch](mailto:commune.lelanderon@ne.ch)



### HORAIRE ADMINISTRATION COMMUNALE

Lundi	de 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h30
Mardi	de 9h00 à 12h00	Fermé
Mercredi	de 9h00 à 12h00	de 14h00 à 16h30
Jeudi	Fermé	de 15h00 à 19h00
Vendredi	de 7h30 à 13h30 non-stop	

L'administration communale est atteignable par téléphone aux mêmes horaires

### HORAIRE ETAT CIVIL – NEUCHATEL

Lundi	de 8h30 à 12h00
Mardi	de 7h30 à 12h00
Mercredi à Vendredi	De 8h30 à 12h00

Les après-midi sur rendez-vous

### HORAIRE BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET SCOLAIRE DU C2T

Lundi	de 13h30 à 17h00	
Mardi	de 9h30 à 11h30	de 13h30 à 16h00
Mercredi	de 15h00 à 17h00	
Jeudi	de 15h00 à 19h00	
Vendredi	de 10h00 à 12h00	

<b>Numéro principal</b> .....	<b>Tél. 032 886 48 60</b>
Contrôle des habitants.....	Tél. 032 886 48 60
Facturation .....	Tél. 032 886 48 60
Services techniques et urbanisme.....	Tél. 032 886 48 60
Protection civile – email: <a href="mailto:Service.SecuriteCivileMilitaire@ne.ch">Service.SecuriteCivileMilitaire@ne.ch</a>	
Office de l'état civil – email: <a href="mailto:ec.vdn@ne.ch">ec.vdn@ne.ch</a> .....	Tél. 032 717 72 10
- Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2000 Neuchâtel	
Agence régionale AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs.....	Tél. 032 886 49 90
- Grand-Rue 35, 2072 Saint-Blaise email: <a href="mailto:commune.saint-blaise@ne.ch">commune.saint-blaise@ne.ch</a>	
Guichet Accord (Social).....	Tél. 032 886 49 95
- Grand-Rue 35, 2072 Saint-Blaise email: <a href="mailto:guichet.accord.ed@ne.ch">guichet.accord.ed@ne.ch</a>	

## **Pharmacies / Drogueries**

Amavita Pharmacie du Landeron, rue de Soleure 33c, Le Landeron ..... Tél. 058 878 26 80  
Amavita Pharmacie des 2 Thielles, Centre Migros, Le Landeron ..... Tél. 058 878 26 90

## **Médecins (Généralistes)**

Centre médical de l'Entre-deux-Lacs, rue du Centre 2, Le Landeron..... Tél. 032 752 30 30  
(Drs Amstutz, Dahinden, de Montmollin, Fernandes, Freiburghaus,  
Gartenmann, Guinand et Moser)

## **Psychiatre-Psychologue**

Orha Florin Antonie, rue de Soleure 1, Le Landeron ..... Tél. 032 751 10 46

## **Dentistes**

Panadent, rue du Centre 7, Le Landeron..... Tél. 032 751 63 01  
MDA cabinet dentaire Sàrl, rue Saint-Maurice 1, Le Landeron ..... Tél. 032 751 14 51

## **Home**

Home Bellevue, route de La Neuveville 35, Le Landeron ..... Tél. 032 752 12 12

## **Police Neuchâteloise de proximité**

Rue de la Gare 12, Le Landeron ..... Tél. 032 889 62 32

## **La Poste**

Rue du Centre 2, Le Landeron ..... Tél. 0848 888 888

**Accueil familial de jour** ..... Tél. 032 717 74 53

[www.mamansdejour.ch](http://www.mamansdejour.ch)

Rue des Usines 20, 2000 Neuchâtel

**Gymnastique parents/enfants** ..... Tél. 079 461 39 31

## **Danse pop**

Pour jeunes et moins jeunes, jeudi soir, Mme Kohler ..... Natel 076 428 20 04

**Service de bénévoles Le Landeron - Lignièrès** ..... Natel 079 379 52 39

pour transports, visites, commissions, etc.

## **Infirmières indépendantes à domicile**

Mmes E. Québatte et I. Saftic Thomet ..... Natel 078 824 46 72

Mme Patricia Botteron ..... Natel 079 318 44 01

**NOMAD (Marin) – aide à domicile** ..... Tél. 032 886 88 80

Av. des Champs-Montants 12A, 2074 Marin

[centre.marin@nomad-ne.ch](mailto:centre.marin@nomad-ne.ch)

[www.nomad-ne.ch](http://www.nomad-ne.ch)

**La Fée du Logis** ..... Tél. 032 730 60 60

Flamands 17, 2525 Le Landeron

## **Bons repas chauds à domicile**

Home mon Repos, La Neuveville ..... Tél. 032 752 14 14

## Accueil petite enfance

Crèche La Gazouille, rue Saint-Maurice 18, Le Landeron ..... Tél. 032 751 58 58  
Atelier les Lutins, Rue du Centre 7, Le Landeron ..... Tél. 079 443 82 16  
Les Pitchounets & l'Ecole enfantine – Trèfle à 4 (dès 4 ans) ..... Tél. 032 751 38 70  
par Conseil d'établissement scolaire communal (CESC)  
e-mail : [info@cesc.ch](mailto:info@cesc.ch)

## Accueil parascolaire

Association Part-Ages, Ville 4 ([www.part-ages.ch](http://www.part-ages.ch)) ..... Tél. 032 751 25 67  
Association du CAP, centre d'animation et de prévention ([www.lecap.ch](http://www.lecap.ch)) ..... Tél. 032 757 28 78

## APL – Bus scolaire

Mme Micheline Löffel ..... Tél. 076 584 72 78

## Ecoles

Cycle 1 et 2 (années 1 à 6), secrétariat Mme Gonzalez ..... Tél. 032 886 42 71  
Cycle 2 à 3 (années 7 à 11), secrétariat Mme Donzé et Mme Sutter ..... Tél. 032 886 42 50  
Bibliothèque publique, Collège des Deux-Thielles ..... Tél. 032 751 54 50  
Office régional d'orientation scolaire et professionnelle, C2T ..... Tél. 032 889 20 81  
Ecole de musique du Landeron, Ville 2 ..... Tél. 032 751 38 03



**ADMINISTRATION CANTONALE**

Site internet: [www.ne.ch](http://www.ne.ch)

Tél. 032 889 60 00

Service cantonal des automobiles et de la navigation .....	Tél. 032 889 13 99
Champs Corbet 1, 2043 Boudevilliers	
Service des migrations (anciennement des étrangers) .....	Tél. 032 889 63 10
Maillefer 11a, 2002 Neuchâtel	
Service de la cohésion multiculturelle .....	Tél. 032 889 74 42
Place de la Gare 6, 2300 La Chaux-de-Fonds	
Service des contributions .....	Tél. 032 889 77 77
Rue du Dr Coullery 5, 2301 La Chaux-de-Fonds	
Tribunal régional du littoral, site de Neuchâtel .....	Tél. 032 889 61 80
Hôtel de Ville 2, CP 1, 2002 Neuchâtel	
Office des poursuites .....	Tél. 032 889 61 16
Rue de Tivoli 5, 2000 Neuchâtel	
Office cantonal d'assurance-maladie .....	Tél. 032 889 60 92
Espace de l'Europe 2, CP 716, 2002 Neuchâtel	
Caisse cantonale de compensation .....	Tél. 032 889 65 01
Fbg de l'Hôpital 28, CP 2116, 2002 Neuchâtel	
Office cantonal d'assurance-invalidité .....	Tél. 032 910 71 00
Rue Chandigarh 2, CP 1209, 2301 La Chaux-de-Fonds	
ORP / Office régional de placement .....	Tél. 032 889 68 18
Av. Edouard-Dubois 20, 2000 Neuchâtel	
Secteur des documents d'identité .....	Tél. 032 889 08 89
Rue de Tivoli 22, 2000 Neuchâtel	
Chambre immobilière neuchâteloise .....	Tél. 032 729 99 90
Fbg du Lac 2, 2001 Neuchâtel	
ASLOCA (Association suisse des locataires) .....	Tél. 032 724 54 24
Rue des Terreaux 1, 2000 Neuchâtel	

## Locaux à louer

---

C2T, Halles de gym et aula par Commune du Landeron .....	Tél. 032 886 48 60
CAP, Centre d'animation et de promotion santé <a href="http://www.lecap.ch">www.lecap.ch</a> , <a href="mailto:location@lecap.ch">location@lecap.ch</a>	
Salle Vallier, Cressier par Commune de Cressier .....	Tél. 032 758 85 58
Caveau de l'Entre-deux-Lacs, Cressier .....	Tél. 079 669 48 54
Cabane forestière du Landeron, ouverte et gratuite	
Cabane forestière La Raisse, Cressier par Commune de Cressier .....	Tél. 032 758 85 58
Chapelle de Combes .....	Tél. 032 757 11 86
Chapelle des 10'000 Martyrs .....	Tél. 032 757 11 86
Temple du Landeron Mme Danielle Richard.....	Tél. 078 920 31 34

## Renseignements divers

---

<b>Cases frigorifiques</b>	par Mme Abou Aly Castek, rue de Nugerol 3, atteignable dès 19h30 - tél. 032 751 49 86
<b>Consultations juridiques,</b>	Beaux-Arts 11, Neuchâtel Chaque mercredi de 16h à 19h, sur rendez-vous via le site de L'OAN
<b>Cours samaritains</b>	par M. Patrick Biner - tél. 079 581 44 79
<b>Groupe des aînés</b>	Fabienne Spring, tél. 079 754 96 03 Brigitte Schneider, tél. 079 719 20 24
<b>Centre d'orthophonie</b>	Ville 1 - tél. 079 896 70 40
<b>CAP</b>	Centre d'animation et de prévention, est un lieu de loisirs mis à disposition des jeunes de 12 à 20 ans, chemin des Pêches 1, 2525 Le Landeron, <a href="http://www.lecap.ch">www.lecap.ch</a>
<b>Garde-faune pisciculteur</b>	M. Ludovic Genoud – tél. 079 617 04 96 M. Valère Bilat – tél. 079 637 49 08

Population au 31.12.2023: 4646 habitants

Surnoms ou sobriquets de la population:

Les Landeronnais, Les Croque-morts et Les Ranoilles

Dureté de l'eau: entre 28° et 30°

Prix de l'eau: CHF 1.80 + CHF 2.40 (taxe d'épuration) + CHF -.70 (redevance eau potable) + CHF -.15 (taxe micropolluant)

Total: CHF 4.90 le m3

<u>Taxe mensuelle par compteur :</u>	Pour un compteur de 20mm	CHF	24.65.-
	Pour un compteur de 25mm	CHF	38.85.-
	Pour un compteur de 32mm	CHF	21.61.-
	Pour un compteur de 40mm	CHF	98.55.-
	Pour un compteur de 50mm	CHF	154.-
	Pour un compteur de jardin de 15mm	CHF	15.40.-

Taux d'impôts: 66 %

Taxe chien 2024: CHF 120.- par animal

Taxe feu: CHF 140.- p/personne dès l'année des 20 ans jusqu'à 45 ans y compris.  
Une seule taxe sera facturée par couple.

Taxe déchets (dès le 01.01.2023)

La taxe déchets due par les personnes physiques est fixée par ménage.  
La taxe de base annuelle est de CHF 83.- + TVA

Elle est dégressive suivant l'échelle d'équivalence ci-dessous:

1 personne p/ménage	: 1.0 x taxe de base
2 personnes p/ménage	: 1.8 x taxe de base
3 personnes p/ménage	: 2.4 x taxe de base
4 personnes p/ménage	: 2.8 x taxe de base
5 personnes et + p/ménage	: 3.0 x taxe de base

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il ne faut utiliser que des sacs poubelles "taxés".** Ceux-ci sont en vente dans divers commerces dont l'administration communale, les magasins et la Pharmacie du Landeron.

Vous pouvez consulter le site suivant pour tout renseignement complémentaire: <http://www.sacneva.ch/>



## Carte journalière dégriffée Commune

---

### DECOUVREZ LA SUISSE AVEC LA NOUVELLE CARTE JOURNALIERE DEGRIFTEE COMMUNE

La nouvelle « Carte journalière dégriffée Commune » sera disponible **dès le 11 décembre 2023** dans votre commune du Landeron pour des voyages sur tout le territoire suisse **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**.

Cette nouvelle carte pourra être achetée en exclusivité auprès de notre guichet de l'Accueil citoyen. Plus vous l'achèterez tôt, plus le prix sera avantageux (voir tableau des tarifs). L'offre comprend deux niveaux de prix, pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> classe, avec ou sans abonnement demi-tarif. Vous pourrez obtenir votre carte sous forme papier ou par e-mail. Elle sera disponible en prévente 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Aucun achat ne sera possible le jour du voyage.

La carte est nominative (nom, prénom et date de naissance) et requiert une pièce d'identité officielle lors des contrôles. Toute revente ou transmission est donc exclue. Un remboursement est envisageable dans des cas exceptionnels moyennant une franchise de 10 francs.

Pour savoir où, quand et à quel prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page [www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch). Vous bénéficiez également sur cette page de toutes les conditions relatives au remboursement exceptionnel.

#### Prix en CHF.

Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à maximum 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à maximum 1 jour avant la date du voyage
2 <sup>e</sup> classe <b>avec demi-tarif</b>	39.–	59.–
2 <sup>e</sup> classe <b>sans demi-tarif</b>	52.–	88.–
1 <sup>ère</sup> classe <b>avec demi-tarif</b>	66.–	99.–
1 <sup>ère</sup> classe <b>sans demi-tarif</b>	88.–	148.–

**Renseignements:** Commune du Landeron      tél. 032 886 48 60  
e-mail: [lelanderonaccueil@ne.ch](mailto:lelanderonaccueil@ne.ch)  
www.landeron.ch

### Télé-réseau

---

Pendant de nombreuses années, La Commune du Landeron a veillé à la gestion ainsi qu'à la modernisation de son télé-réseau. Dès lors, nous avons le plaisir de vous annoncer que ello et la Commune du Landeron ont conclu un accord portant sur la reprise du télé-réseau communal du Landeron par ello.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ello a le plaisir de vous accueillir parmi ses fidèles clientes et clients.

En effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ello reprend l'entière responsabilité de la facturation, des offres et de la relation avec les abonné,e,s.

Le monde digital et connecté évolue à grande vitesse, ello est votre entière disposition pour vous conseiller :

- Ello service client neuchâtelois au 032 729 98 78 ou [info@ello.ch](mailto:info@ello.ch) : lundi-vendredi 9h à 18h30 et samedi 09h à 13h
- Ello Shop, Rue du Seyon 30 à Neuchâtel : Lundi-vendredi 9h à 18h30 et samedi 9h à 17h
- Ello.ch



## Soins dentaires

---

La Commune du Landeron rembourse, sous certaines conditions mentionnées dans l'extrait du règlement sur les soins dentaires scolaires qui se trouve ci-dessous, une partie des frais dentaires pour les enfants qui habitent notre localité et qui sont en âge de fréquenter l'école enfantine et l'école obligatoire (primaire et secondaire).



Les factures (datées de moins de 90 jours), les récépissés ainsi que les décomptes des caisses-maladie doivent être présentés aux guichets de l'administration communale.

Celle-ci se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

### **Extrait du règlement sur les soins dentaires scolaires (no 940)** **+ arrêté no 1206 concernant l'adaptation dudit règlement**

- Art. 3 La commune accorde un subside de 45% sur le montant des honoraires pour les soins dentaires donnés aux élèves en âge de fréquenter **la scolarité obligatoire**, après déduction du montant éventuellement pris en charge par la caisse-maladie, ceci pour autant que les écoles fréquentées par lesdits élèves ne subventionnent pas elles-mêmes ces traitements.  
Aucun subside n'est accordé aux parents bénéficiant d'un revenu imposable supérieur à CHF 100'000.-, la dernière taxation faisant foi.
- Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur au 01.05.2012  
Il abroge l'arrêté no 1111 du Conseil général du 07.12.2007.
- Art. 4 Seul, le traitement dentaire effectué après le dépôt et avant le retrait des papiers est subventionné.
- Art. 5 Les factures doivent être soumises à la caisse-maladie pour une éventuelle prise en charge.  
Le décompte ou le visa de celle-ci est nécessaire dans tous les cas pour obtenir le subside.
- Art. 6 Les appareils sont subventionnés à 45%, après déduction du montant éventuellement pris en charge par la caisse-maladie. Sont exclus les cas spéciaux pris en charge par l'AI suite à une recommandation d'un médecin-dentiste.
- Art. 7 Les parents présentent les factures originales, accompagnées des justificatifs de paiement.  
**Elles doivent être soumises à l'administration communale dans les 90 jours au maximum** à compter de leur date d'établissement.
- Art. 8 Le subside est versé aux parents après visa du Conseiller communal directeur des services sociaux.  
  
Le subside peut être retenu et passé en compte si les parents sont débiteurs de la commune.
- Art. 10 Le Conseil communal peut réduire ou supprimer le subside en cas d'abus.  
Il peut aussi l'augmenter en cas de besoin, par exemple s'il s'agit d'une famille nécessiteuse.  
Il tranche les cas spéciaux.

**L'arrêté no 992 du Conseil général du 6 décembre 2002, relatif au soutien financier aux familles qui placent leurs enfants dans des institutions non encore reconnues dans le cadre de la loi cantonale sur l'accueil de la petite enfance est disponible au bureau communal.**

## Documents d'identité suisses

---

Les demandes du passeport 10 (biométrique) et offre combi (carte d'identité + passeport) doivent s'effectuer au centre de saisie du Canton de Neuchâtel dont voici l'adresse:

Office de la population - Secteur documents d'identité (4<sup>e</sup> étage)  
Rue de Tivoli 22, 2000 Neuchâtel.

**Les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à leur échéance, les passeports 10 sont utiles aux personnes se rendant aux USA.**

### Procédure pour obtention de tels documents (2 possibilités)

1. Le requérant prend contact au **(032 889 0 889)** auprès du secteur des documents d'identité. La personne en ligne contrôle les informations et fixe un rendez-vous.
2. Le requérant complète par internet sa demande (**www.passeportsuisse.ch**) et envoie ses données au secteur des documents d'identité. Après contrôle, un lien est envoyé au requérant afin que celui-ci fixe lui-même un rendez-vous en fonction de ses disponibilités.

Ensuite, le requérant se rendra au rendez-vous et apportera les documents suivants:

*son ou ses ancien(s) document(s) d'identité, une attestation de domicile, en cas de perte de sa/ses pièces d'identité, une attestation délivrée par la police neuchâteloise.*

### Enfant et personne sous tutelle

Les enfants ainsi que les personnes mises sous tutelle devront être accompagnées par la personne titulaire de l'autorité parentale ou le représentant légal, qui seront eux aussi invités à présenter une pièce d'identité.

Si les parents ne sont pas mariés ou qu'ils sont divorcés, la décision prononcée par un juge ou l'office des mineurs et tutelles relative à l'autorité parentale doit être présentée. Une procuration signée par l'autre parent peut également être présentée.

### Passeport provisoire

Le requérant doit se rendre avec ou sans rendez-vous au centre de saisie à l'instar des passeports biométriques.

### Carte d'identité

La procédure pour l'obtention d'une carte d'identité reste la même qu'actuellement jusqu'à nouvel avis, donc la demande doit se faire auprès de la commune de domicile.

### Emoluments dès le 1<sup>er</sup> mars 2010

Passeport 10	CHF 145.- / 65.- pour les enfants
Passeport provisoire	CHF 100.-
Supplément pour Combi (passeport + c. id.)	CHF 13.-
Carte d'identité	CHF 70.- / 35.- pour les enfants



## Votations- Elections Informations importantes

---

Sont électrices et électeurs:

### **Au niveau fédéral:**

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune du Landeron, s'ils ne sont pas interdits;

### **Au niveau cantonal:**

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune du Landeron, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides, âgés de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'un permis C en vertu de la législation fédérale et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins 5 ans.

### **Au niveau communal:**

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune du Landeron, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides, âgés de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'un permis C et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins 1 an.

Chaque électrice/électeur recevra dans son matériel de vote, pour chaque votation/élection, une carte de vote avec ses coordonnées. Ce document devra impérativement être rempli (date de naissance et signature) et il devra soit nous être retourné pour voter par correspondance, soit être remis au bureau électoral le dimanche de la votation/élection.

Aucun autre document ne sera accepté à la place de la carte de vote.

## Visites guidées du Landeron

---

### **Tarifs**

Visite du vieux bourg (1h.):

- Fr. 70.- forfait jusqu'à 10 participants, Fr. 7.- p/personnes dès 11 participants

Visite du vieux bourg et des faubourgs (sans la Chapelle de Combe) (1h30 environ)

- Fr. 100.- forfait jusqu'à 10 participants, Fr. 9.- p/personnes dès 11 participants

Maximum 25 personnes par guide. Rabais de 15% dès 2 guides.

### **Réservations dans les offices du tourisme suivants:**

Jura bernois Tourisme

Rue du Marché 4

2520 La Neuveville

Tél. 032 751 49 49

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)

[laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tourisme neuchâtelois

Hôtel des Postes

2000 Neuchâtel

Tél. 032 889 68 90

[www.neuchateltourisme.ch](http://www.neuchateltourisme.ch)

[info@ne.ch](mailto:info@ne.ch)

### **A voir/faire dans les alentours:**

- Visite de la vieille ville de La Neuveville – [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)
- Ile Saint-Pierre – [www.biel-seeland.net](http://www.biel-seeland.net)
- Chasseral (1607m) – [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)
- Croisières sur les 3 lacs – [www.navig.ch](http://www.navig.ch) et [www.bielersee.ch](http://www.bielersee.ch)
- Visite de la ville de Neuchâtel – [www.neuchateltourisme.ch](http://www.neuchateltourisme.ch)
- Laténium, parc et musée d'archéologie – [www.latenium.ch](http://www.latenium.ch)
- Chaumont, funiculaire et tour panoramique – [www.neuchateltourisme.ch](http://www.neuchateltourisme.ch)

## Culture

- Chœur Le Madrigal, Mme Annick Collaud ..... Tél.032 753 99 49
- La Cécilienne, M. Pascal Linder ..... Tél. 079 774 85 82
- Ecole de musique, Ville 2 ..... Tél. 032 751 38 03
- Clique les Boutentrins, M. Steeve Scherz ..... Tél. 079 228 50 71
- Majesticks, show tambours, M. Ludovic Frochoux ..... Tél. 079 726 33 64
- New Castle Jazz Band, M. Robert Antenen ..... Tél. 061 911 07 31
- Sismo Dance, Mme Cindy Kohler ..... Tél. 076 428 20 04
- Troupe Atrac, Mme Annabelle Meyrat ..... Tél. 078 835 50 36
- Aquar'Elles, Mme Bernadette Delley ..... Tél. 079 741 73 17



## Sport, gymnastique

- Boulanderonnaise, M. Denis Richener ..... tél. 079 679 30 08
- Club de badminton, M. Raphaël Perret ..... tél. 078 749 76 30
- Club nautique, M. Yves Frochoux ..... tél. 079 644 00 85
- CTT Nugerol-Le Landeron, M. Jean-François Perez ..... tél. 079 567 98 31
- Volleyball club de l'Entre-2-Lacs, M. Yves Oppliger ..... tél. 079 304 56 10
- Football-club, M. Lucas Wenger ..... tél. 078/ 886 87 54
- FSG Le Landeron, Mme Corinne Rossel  
Mail : [cmc.rossel@bluewin.ch](mailto:cmc.rossel@bluewin.ch)
- Société de tir au pistolet, M. Cyril Amez ..... tél. 078 406 08 44
- Tennis-Club, Mme Patricia Mallet ..... tél. 078 707 40 46
- Winter Concept, M. Jaïr Geiser ..... tél. 079 938 76 10
- Badjunior LL, Mme Danielle Richard ..... tél. 032 751 85 32



## Utilité publique

APL Association des parents, Mme Claudia Battistella .... tél. 076 584 72 78

AVVL Association de la Vieille Ville, M. Eddy Burgener ... tél. 032 751 52 89

CESC Conseil d'établissement scolaire communal,  
M. Cédric Caillet, ([www.cesc.ch](http://www.cesc.ch))

Fondation de l'Hôtel de Ville, Mme Hinkel Madeleine ..... tél. 079 327 14 18

Paroisse catholique, M. Dominique Turberg ..... tél. 079 239 36 36

Société de Développement, M. Olivier Perrot ..... tél. 032 751 85 62

USLL Union des sociétés locales, Mme Fabienne Spring . tél. 032 751 14 91

ACAL Association des commerçants  
et artisans, M. Angelo Musumeci ..... tél. 079 240 32 12

Tribute2525, M. Cédric Zbinden ..... tél. 032 751 58 95

LLAD LeLanderon AprèsDemain, Mme Nicole Stampfli . tél. 079 681 20 82



## Divers

Association des Jeunes, M. Basile Moeschler ..... tél. 078 814 29 28

La Berra, M. Gérald Pauchard ..... tél. 032 751 46 47

Fondation de la Piscine, M. Petermann piscinedulanderon@gmail.com

Les Médiévales, M. Pierre Läderach ..... tél. 079 222 40 40

Association Parc animalier, Mme Sarah Quiquerez ..... tél. 076 419 15 30

Le CAP, Thierry Linder ..... tél. 079 473 92 35

